

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°CP2024-09/1/6 DOSSIER N°6502	VENTE DE LOGEMENTS H.L.M OPH CREUSALIS
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine DEFEMME à Franck FOULON
Thierry GAILLARD à Nicolas SIMONNET
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE
En l'absence de M. Patrice MORANCAIS

OBJET : VENTE DE LOGEMENTS H.L.M OPH CREUSALIS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'application de l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-09/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable à la vente de cinq logements H.L.M, propriété de l'OPH CREUSALIS, situés sur les Communes de Sainte-Feyre, Saint-Sulpice le Guérétois, Fursac, Noth et Guéret situés :

- 7 rue du stade à Sainte-Feyre - pavillon n°3 ;
- 4 rue du Ris du Mal à Saint-Sulpice le Guérétois ;
- 2 Lotissement Ste Catherine à Fursac ;
- 5 rue du lavoir à Noth - pavillon n°2 ;
- 21 rue Antoine de St Exupéry, le Petit bénéfice à Guéret.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents afférents à l'aboutissement de chaque dossier.

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine BUNLON), Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), Elus Membres CREUSALIS.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET